

MOTION

Les participants à l'assemblée générale de la section,

CONSTATENT QUE :

- le système de protection sociale solidaire de retraite par répartition alimenté par les cotisations sociales créé en 1946 est mis à mal depuis plus de 30 ans et que la réforme, acquise sans vote, contestée par les deux tiers des français, vise à réduire la part des richesses consacrées aux retraites.
- les réformes successives ont porté atteinte au pouvoir d'achat des pensions dont les mécanismes de gel, de sous-indexation et de fiscalité fléchée ont fait perdre aux retraité-es l'équivalent de 2,5 mois de pension depuis 2014.
- 6 millions de retraité-es sur 16 millions, très majoritairement des femmes, se retrouvent sous le seuil de pauvreté de 1100 €
- la revalorisation des pensions est loin de compenser l'inflation galopante qui atteint 15 % pour l'alimentation, non compris l'électricité, le gaz et les carburants,
- la multiplication des exonérations de cotisations sociales privent la Sécurité Sociale de 30 à 60 milliards par an
- la taxation des revenus financiers rapporterait, selon les économistes, environ 70 milliards à la Sécurité Sociale et que la lutte contre la fraude fiscale évaluée de 80 à 100 milliards par an n'est pas combattue avec la détermination nécessaire,
- les moyens financiers existent pour permettre de bien vivre sa retraite avec une pension pleine et entière dès 60 ans

Exigent :

- la revalorisation immédiate de toutes les pensions indexées sur la hausse moyenne des salaires et le retour à des revalorisations dès 1er janvier.
- que le minimum vieillesse ne soit pas inférieur au SMIC et que soit rétablie la ½ part fiscale supplémentaire aux personnes seules ayant élevé un enfant,
- que le taux des pensions de réversion soit porté à 66% sans conditions de cumul et de ressources,
- la suppression des forfaits et franchises hospitaliers, de la CASA et de la CSG sur les pensions
- la fin des exonérations de cotisations sociales, des cadeaux fiscaux à ceux qui sont dans l'opulence et la taxation des revenus financiers
- le maintien, l'amélioration et le développement des services publics
- l'abrogation de la réforme des retraites et conserver le régime de retraite solidaire par répartition avec financement par les cotisations sociales et non par les impôts.